



## ARRÊTÉ N° 2020/ 96

**Objet : Présidence de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché « FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES FEUX TRICOLORES METROPOLITAINS ET COMMUNAUX DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES SITES INFÉRIEURS A 36 kVA »**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire du 12 avril 2014 portant élection de Madame et Messieurs les vice-présidents et du 23 mai 2014 désignant les membres de la commission d'appel d'offres

Vu les délibérations du Conseil métropolitain du 27 novembre 2017 relatives à la modification du nombre de vice-présidents ainsi qu'à l'élection de 6 vice-présidents

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 29 janvier 2018 portant délégation d'attribution du Conseil au Président et au Bureau.

Vu l'arrêté n°2017/117 du 30 novembre 2017 portant délégation du Président à Madame et Messieurs les Vice-Présidents ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant de Monsieur le Président pour la présidence de la Commission d'appel d'offres citée en objet.

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est désigné Monsieur Christian GATARD, en remplacement de Monsieur Jean-Luc GALLIOT Président, pour la Commission d'appel d'offres du vendredi 26 juin 2020 attribuant le marché « FOURNITURE D'ELECTRICITE POUR LES BATIMENTS, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES FEUX TRICOLORES METROPOLITAINS ET COMMUNAUX DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LES SITES INFÉRIEURS A 36 kVA »

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au préfet d'Indre-et-Loire.

#### Article 3 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Métropole.



Fait à Tours, le 22 JUIN 2020

  
Philippe BRIAND